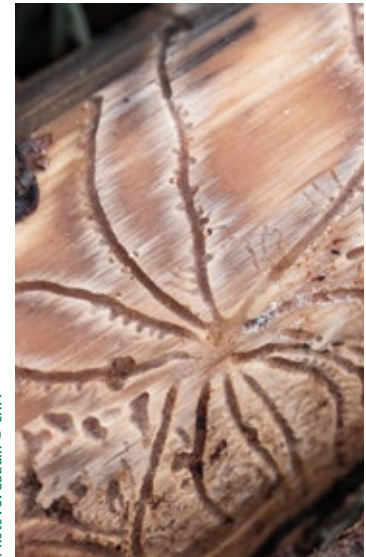


SCOLYTES, vers un plan d'urgence ?

La 2^{ème} moitié de l'année 2018 a vu se développer de manière particulièrement virulente des foyers de scolytes (communément appelé Bost-ryches) provoquant une forte mortalité des épicéas. Les peuplements de plaine, en limite situationnelle, sont proportionnellement plus touchés que ceux du massif vosgien (voir caractéristiques et lutte dans le précédent numéro). Qu'en sera-t-il en 2019 ? Avril et mai seront décisifs : il y aurait tout à craindre d'un printemps sec et précoce ; à contrario un printemps très humide ralentirait le développement des insectes.

Photo : S. Gaudin © CNPF



Galleries de scolytes en étoile

En fin d'année 2018, le bilan chiffré par la filière en Grand Est et Bourgogne Franche Comté se résumait ainsi : 3 000 ha touchés, 1 000 000 de m³ d'épicéas scolytés, plus de 70 millions d'euros d'impact financier. Les cours de l'épicéa ont évidemment chuté, y compris les bois sains.

Devant cette crise qui risque de s'aggraver, les acteurs de la filière, par l'interprofession Fibois Grand Est, défendent devant l'État et la Région divers dossiers :

- Un soutien à la **reconstitution des parcelles touchées**. D'ores et déjà, le seuil d'éligibilité minimum du dispositif régional a été abaissé de 4 à 2 ha (voir encadré).
- Une aide à la **trésorerie des entreprises** de 1^{ère} transformation, pour accroître leurs possibilités financières d'achats de bois scolytés et ainsi fluidifier le marché. Un dispositif d'avance remboursable devrait être très bientôt mis en place par la région Grand Est.

- Un accompagnement financier du **transport**, pour pouvoir évacuer des bois qui ne trouveraient pas preneurs vers d'autres régions de France (en particulier Sud-Ouest, Bretagne) mais aussi vers le Massif Vosgien où sont situés la majorité des scieries résineuses, en provenance de l'Ouest de la région. Aujourd'hui, la filière attend encore un retour de l'État sur ce type de soutien.

Enfin le Ministère de l'Agriculture a initié des travaux de cartographie des dégâts par l'analyse des images satellites, travaux auxquels le CRPF est très associé. Une bonne connaissance de l'ampleur du problème permettra de mieux le résoudre.

Dans les forêts ayant un plan simple de gestion, n'oubliez pas de faire une demande de coupe d'urgence au CRPF préalablement aux travaux.

Lucie Richert (Fibois Grand Est)/Philippe Laden (CRPF)

Pour s'y retrouver dans les aides à la reconstitution

Il existe différents dispositifs pour aider le propriétaire forestier à surmonter les coûts de reconstitution sur leurs parcelles touchées par le scolyte, mais avouons qu'il n'est pas aisé de s'y retrouver !

- Le plus important d'entre eux, le **dispositif de la Région** (fonds Région/Europe/État) vient d'être modifié pour le rendre plus opérationnel. Quelques critères : 2 ha minimum (hors peuplier), composé au maximum de 3 unités proches d'au moins 50 ares. Mélange obligatoire au-dessus de 4 ha. Taux de financement près de 40 % du coût des travaux (plantation avec un 1^{er} dégagement).
- D'autres dispositifs existent, tels que :
 - le **FA3R**, alimenté par des entreprises de la filière du Massif Vosgien, pour la petite propriété résineuse.
 - **Regiowood II**, pour mieux prendre en compte l'aspect qualitatif des travaux préparatoires.
 - Les dispositifs **Dynamic bois** de l'ADEME.
 - Des fonds privés basés sur le mécénat, tel que **Plantons pour l'avenir**, ou **Reforest'action**.

Nous ferons le détail de ces différents dispositifs dans le prochain numéro. Pour étudier avec vous les possibilités de financement adaptées à vos parcelles, contactez Patrick Silov-Tepic (CRPF) au : 03.87.31.67.72